

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus



9 octobre 1859

naissance à Mulhouse, rue du Sauvage, d'Alfred Dreyfus, 10^e enfant de Raphaël Dreyfus et de son épouse Jeannette Libmann

Image : coll. part.

1868 - 1872

Scolarisation d'Alfred Dreyfus à l'école professionnelle de Mulhouse, faubourg de Belfort tandis que se développe l'entreprise Raphaël Dreyfus et Compagnie, créée le 27 mars 1863



1876-1877

Alfred Dreyfus prépare à Paris, au collège Sainte-Barbe, le concours de Polytechnique

Image : coll. part.



novembre 1878

Alfred Dreyfus est le 182^e des 236 élèves qui intègrent l'École polytechnique ; son rang de sortie (28^e sur 235) témoignera de ses progrès

Image : coll. part.



1880-1882

Alfred Dreyfus est sous-lieutenant à l'École d'application de l'artillerie à Fontainebleau

Image : © MAHJ

1^{er} octobre 1882

Le lieutenant Alfred Dreyfus est affecté au 31^e régiment d'artillerie basé au Mans



1884-1889

Alfred Dreyfus est détaché à Paris, comme lieutenant de batteries à cheval

Image : coll. part.

12 septembre 1889

Promu capitaine, Alfred Dreyfus est nommé adjoint au directeur de l'École centrale de pyrotechnie militaire, à Bourges



21 avril 1890

Marié civilement à Paris, le 18, à Lucie Hadamard, née le 24 avril 1869 à Chatou (Seine-et-Oise), Alfred Dreyfus l'épouse religieusement à la synagogue de la rue de la Victoire

Image : coll. part.



19 novembre 1892

Alfred Dreyfus est breveté de l'école de guerre ; après deux ans de scolarité, 9^e sur 81, il devient stagiaire à l'état-major général de l'armée.

Image : coll. part.



14 octobre 1894

Le général Mercier, ministre de la Guerre, signe l'ordre d'arrestation du capitaine Dreyfus accusé d'être l'auteur d'un bordereau ramassé à l'ambassade d'Allemagne, dans une corbeille à papiers du bureau de l'attaché militaire

Image : © Ordre des avocats de Paris

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus

**15 octobre 1894**

Le capitaine Dreyfus est arrêté et incarcéré à la prison militaire du Cherche-Midi

Image : © MAHJ

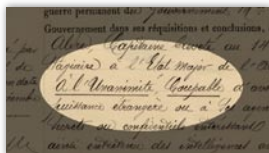
1^{er} novembre 1894 :*La Libre Parole* annonce l'arrestation de l'officier juif A. Dreyfus**22 décembre 1894**À l'unanimité du conseil de guerre de Paris siégeant à huis clos depuis le 19 décembre et disposant d'un *dossier secret*, le capitaine Dreyfus est condamné pour trahison, à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Image : © CAOM

**5 janvier 1895**

Dégradation du capitaine Dreyfus dans la grande cour de l'École militaire, à Paris.

Image : © MAHJ

**12 mars 1895**Alfred Dreyfus débarque en Guyane, du *Ville de Saint-Nazaire* et est conduit au bagne de l'île royale.

Image : © CAOM

13 avril 1895Alfred Dreyfus est transféré à l'*île du Diable* où on lui affecte une case de 4 mètres sur 4.**5 octobre 1895**

Par lettre au président de la République, A. Dreyfus demande « qu'on fasse la lumière pleine entière, sur cette machination dont ma famille et moi sommes les malheureuses et épouvantables victimes ».

Image : © CHAN

**12 janvier 1896**

La réponse de la Présidence à la lettre du 5 octobre 1895 parvient à Dreyfus : « Repoussée sans commentaire ».

Image : Archives photographiques (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine)

8 septembre 1896Gaston Calmette décrit, dans *Le Figaro*, la tragique existence de Dreyfus au bagne des *îles du Salut*, « sans âge, le corps courbé, les cheveux blanchis, le visage jaune et creux (...) la démarche lasse et lente ».**10 septembre 1896**

Dans une nouvelle lettre à Félix Faure, Dreyfus écrit : « je ne demande toujours qu'une chose, toujours la même, la recherche du véritable coupable, l'auteur de cet abominable forfait ».

18 septembre 1896

Madame Dreyfus adresse une pétition aux Députés et dénonce la condamnation d'un officier « sur une charge que l'accusation a produite à son insu et que par suite ni son conseil ni lui n'ont pu discuter ».

9 novembre 1897

Une note de Barthou, ministre de l'Intérieur, est communiquée à la presse : « Le garde des Sceaux n'étant saisi ni d'un fait nouveau ni d'une pièce inconnue, il n'appartient au gouvernement que d'assurer l'exécution de la condamnation ».

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus

**4 décembre 1897**

Jules Méline, président du Conseil, déclare aux députés : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. Il n'y a pas en ce moment, il ne peut pas y avoir d'affaire Dreyfus ». Le ministre de la Guerre énonce quant à lui : « en mon âme et conscience, comme chef de l'Armée, je considère le jugement comme bien rendu et Dreyfus comme coupable » ; la Chambre se déclare « respectueuse de la chose jugée ».

Image : © CMN

**13 janvier 1898**

Émile Zola fait publier, en première page de *L'Aurore*, sa *Lettre à M. Félix Faure, Président de la République*. Son *J'accuse...!*, tiré à 300 000 exemplaires, met en cause les experts mais surtout les généraux et les « bureaux de la guerre ».

Image : © Ordre des avocats

22 janvier 1898

A Méline qui déclare défendre « les intérêts permanents du pays (...) notre puissance militaire (...) le bon renom de la France devant l'étranger », Jean Jaurès réplique : « nous mourons tous, depuis que cette affaire est ouverte, des demi-mesures, des réticences, des équivoques, des mensonges, des lâchetés ! ».

26 janvier 1898

Dans une lettre à sa femme Lucie, Alfred Dreyfus écrit : « Je crois que le général de Boisdeffre ne s'est jamais refusé à nous rendre justice. Nous, profondément blessés, nous lui demandons la lumière. (...) J'ai tout accepté, tout subi, bouche close. Je ne m'en vante pas, d'ailleurs, je n'ai fait que mon devoir, uniquement mon devoir ».

**4 juin 1898 :**

Ludovic Trarieux fonde la Ligue des droits de l'homme et du citoyen

Image : © MAHJ

**5 juillet 1898**

Mme Lucie Dreyfus adresse au garde des Sceaux une requête en annulation du jugement de 1894 fondée sur l'existence de la pièce secrète.

Image : © MAHJ

3 septembre 1898

M^{me} Dreyfus dépose une nouvelle requête en révision du jugement de 1894.

26 septembre 1898 :

M^{me} Dreyfus écrit à son mari : « Nous voici donc arrivés à la dernière étape, à la crise finale qui doit nous rendre ce que nous avons injustement perdu, notre honneur ».

29 octobre 1898

La chambre criminelle de la Cour de cassation déclare, par 10 voix contre 4, la demande recevable et décide de procéder à une instruction supplémentaire sans statuer sur la suspension de peine d'A. Dreyfus.

décembre 1898

A Dreyfus écrit à sa femme : « si j'ai vécu, c'est pour vouloir mon honneur, mon bien propre, le patrimoine de nos enfants(...) Quand on a derrière soi tout un passé de devoir, une vie toute d'honneur, quand on n'a jamais connu qu'un seul langage, celui de la Vérité, l'on est fort, je te l'assure, et si atroce qu'ait été le destin, il faut avoir l'âme assez haute pour le dominer jusqu'à ce qu'il s'incline devant vous . Attendons donc avec confiance la décision de la Cour suprême comme nous attendrons avec confiance le verdict des nouveaux juges devant lesquels cette décision me renverra ».

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus

**29 mai 1899**

Le président Ballot-Beaupré, rapporteur devant les chambres de la Cour de cassation, affirme : « (l'honneur de l'Armée) n'exige pas que l'on maintienne à l'île du Diable un condamné innocent ».

Image : © Cour de cassation / T. Sagory

**3 juin 1899**

La Cour de cassation casse et annule le jugement rendu le 28 décembre 1894 contre Alfred Dreyfus et le renvoie devant le conseil de guerre de Rennes. Les députés voteront, le 5, l'affichage de l'arrêt de la Cour dans toutes les communes de France.

Image : © AM Rennes

5 juin 1899

Alfred Dreyfus reçoit notification de l'arrêt ; devenu simple prévenu, replacé dans son grade, il peut reprendre son uniforme : « Ma joie fut immense, indicible. J'échappais enfin au chevalet de torture où j'avais été cloué ».

**9 juin 1899**

Sur le croiseur *Sfax* où il reste aux arrêts de rigueur, le capitaine Dreyfus quitte l'île du Diable après quatre ans et trois mois de déportation.

Image : © AD Ile-et-Vilaine

1^{er} juillet 1899

A. Dreyfus est enfermé à la prison militaire de Rennes.

**7 août – 9 septembre 1899**

Dans la salle de théâtre du lycée de garçons de Rennes, nouveau procès d'Alfred Dreyfus où sont cités 20 témoins de la défense et 70 témoins de l'accusation dont tous ceux ayant témoigné à charge devant la Cour de cassation.

Image : © Collection musée de Bretagne, Rennes

7 septembre

Le réquisitoire du commandant Carrière conclut à la culpabilité de Dreyfus.

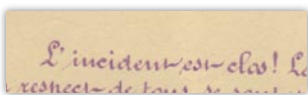
**9 septembre**

M^e Demange réclame l'acquittement au bénéfice du doute mais n'est entendu que par le président du conseil de guerre, le colonel Jouaust et le commandant de Bréon. Aussi, à une majorité de 5 voix contre 2, A. Dreyfus est déclaré coupable, avec circonstances atténuantes et condamné à 10 ans de détention.

Image : © Ordre des avocats

12 septembre 1899 :

A. Dreyfus retire son recours en cassation signé le 9

**19 septembre 1899 :**

Décret du président Loubet gracieux A. Dreyfus

Image : © École polytechnique

**21 septembre 1899**

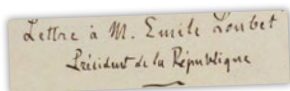
Alfred Dreyfus retrouve sa famille à Carpentras

Image : Coll. Part.

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus

29 septembre 1899

L'Aurore publie une lettre d'Émile Zola à Mme Alfred Dreyfus : « Il nous faut la réhabilitation de l'innocent, moins pour réhabiliter, lui qui a tant de gloire, que pour réhabiliter la France, qui mourrait sûrement de cet excès d'iniquité ».



8 mars 1900 :

A. Dreyfus proteste contre le projet de loi d'amnistie qui sera adopté au Sénat le 2 juin.

Image : © Cour de cassation / T. Sagory

26 décembre 1900 :

Après l'adoption définitive de la loi d'amnistie, votée par 151 députés contre 2 et par 194 sénateurs contre 10, A. Dreyfus écrit à Waldeck-Rousseau : « Mon innocence est absolue ; cette innocence, j'en poursuivrai jusqu'à mon dernier souffle la reconnaissance juridique par la révision ».



5 octobre 1902 :

Dreyfus assiste aux obsèques d'Émile Zola.

Image : © Archives Panthéon



7 avril 1903 :

Jaurès achève de démontrer l'innocence de Dreyfus et obtient que le gouvernement ouvre une enquête administrative.

Image : © Archives Panthéon

novembre 1903 :

La falsification de plusieurs documents ayant servi aux condamnations successives de Dreyfus est portée à la connaissance du ministre de la Justice.



25 novembre 1903 :

Une requête en révision est rédigée par M^e Mornard et Alfred Dreyfus ; ce dernier conclut : « Ma condamnation (...) est donc le produit du faux et du mensonge ».

Image : © MHV



1^{er} février 1904 :

A. Dreyfus dépose un mémoire sur son affaire.

Image : © MAHJ

22 juin 1904 :

A Dreyfus est entendu par la Cour de cassation.

5-7 juillet 1906

Au nom du capitaine Dreyfus, M^e Mornard démontre que la cassation sans renvoi est légale « quand l'annulation de l'arrêt ne laisse rien subsister à la charge du condamné qui puisse être qualifié crime ou délit ».



12 juillet 1906 :

L'innocence de Dreyfus est proclamée dans l'arrêt de la Cour de cassation.

Image : © Ordre des avocats



13 juillet 1906 :

Les députés adoptent le projet de loi conférant le grade de chef d'escadron et la croix de chevalier de la légion d'honneur au capitaine Dreyfus.

Image : © Ordre des avocats

Biographie détaillée d'Alfred Dreyfus

**21 juillet 1906 :**

Le général Gillain remet au commandant Dreyfus les insignes de chevalier de la Légion d'honneur en présence de sa famille, du procureur général Baudoin, d'Anatole France et du général Picquart dans la petite cour de l'École militaire.

Image : Coll. Part.

**15 octobre 1906 :**

Alfred Dreyfus devient commandant de l'artillerie pour l'arrondissement de Saint-Denis.

Image : Coll. Part.

**26 juin 1907 :**

Ayant perdu l'espoir de devenir officier général, Alfred Dreyfus demande sa mise à la retraite

Image : Coll. Part.

25 octobre 1907 :

Un décret admet à la retraite le commandant Dreyfus ; sa pension pour 30 ans, 10 mois et 124 jours de service est liquidée au montant de 2 350 francs.

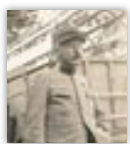
**4 juin 1908 :**

Le commandant Dreyfus est blessé au bras lors de la panthéonisation d'Émile Zola.

Image : © BHVP

septembre 1908.

Le journaliste Gregori, auteur de l'attentat, est acquitté par la cour d'assises de la Seine.

**1914-1918 :**

Le commandant Dreyfus est affecté à l'état-major de l'artillerie du camp retranché de Paris puis au parc d'artillerie de la 168^e division.

Image : Coll. Part.

**Juillet 1919 :**

Promu lieutenant-colonel du cadre de réserve en septembre 1918, A. Dreyfus est élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Image : © CHAN

**12 juillet 1935 :**

Officier d'artillerie en retraite « qu'une tragique erreur a empêché de suivre son chemin », Alfred Dreyfus meurt à Paris ; le 14, il est inhumé au cimetière du Montparnasse.

Image : Coll. Part.